

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOANNE ROBICHAUD	Numéro de permis 2013791	Date d'inspection Le 28 novembre 2019	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Anges		Numéro de téléphone (506) 776-8427	
Adresse 94 rue Martin Néguaac NB E9G 1K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(7) Le matelas de sieste, qui doit mesurer au moins 5 cm d'épaisseur, est rangé de façon à éviter tout contact avec la surface d'un autre matelas de sieste ou désinfecté des deux côtés après chaque usage.	36(7)	15 mars 2019	28 nov. 2019
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de ma visite le ratio est respecté. -Discussions avec les éducatrices afin d'améliorer la documentation des activités. - Les matelas des enfants ont été changer et on maintenant plus de 5 cm. -Les jouets sont propre et de quantité suffisante.</p>
---

original signé par  
Karine Basque

28 novembre 2019

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date